

# REGLEMENT D'EXPERTISE RIETDIJK BV

## Vente aux enchères

Pour nos ventes aux enchères bisannuelles de timbres et monnaies, nous cherchons en permanence des objets tous tailles. Afin de récolter du matériel pour nos ventes, nous offrons comme service l'évaluation de la valeur d'assurance ou de remplacement de votre bien.

## Expertises gratuites au bureau

Des expertises de la valeur marchande, effectuées à notre bureau sont toujours sans engagement et gratuites. Pour cela vous pouvez venir du lundi au vendredi inclus de 9h à 17h. Veuillez à fixer un rendez-vous, afin de permettre à l'expert concerné de réserver le créneau horaire.

## Expertises gratuites à votre domicile ou à un autre endroit

Une expertise gratuite surplace est possible en principe pour des objets avec une valeur marchande évaluée à € 4.500,- au minimum. Afin d'éviter des frais inutiles, notre expert vous consultera. Ces expertises ont lieu pendant les heures de travail. Si la visite de notre expert aboutit à un envoi, il n'y a pas de frais.

## Tarifs d'expertise

Dans tous les autres cas que cités-ci-avant, des frais d'expertise sont dus, à savoir:

En principe: 1½% de la valeur de vente expertisée, avec un minimum de € 150,- plus 21% tva et 29 cts/km frais de déplacement (La Haye-adresse d'expertise et retour).

Alternatif: € 125,- l'heure, avec un minimum de € 150,- plus 21% tva et 29 cts/km frais de déplacement (La Haye-adresse d'expertise et retour).

## Attention!

Si vous avez payé des frais d'expertise et que vous décidez dans les 6 mois suivants de proposer le bien expertisé à la vente, les frais d'expertise (exclusivement tva et frais de déplacement) vous seront restitués.